

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 95 50 20 S35 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET SOCIAL :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à rendre l'étudiant capable d'assurer des entretiens d'aide portant sur la relation familiale ou de couple avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe. Il doit également pouvoir exercer des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale.

Son champ d'intervention concerne le couple dans sa globalité, dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels. Dans ce cadre, il effectue une animation de groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.

Pour ce faire, l'étudiant doit pouvoir assurer une fonction d'aide, d'accueil et d'information, de prévention et d'animation.

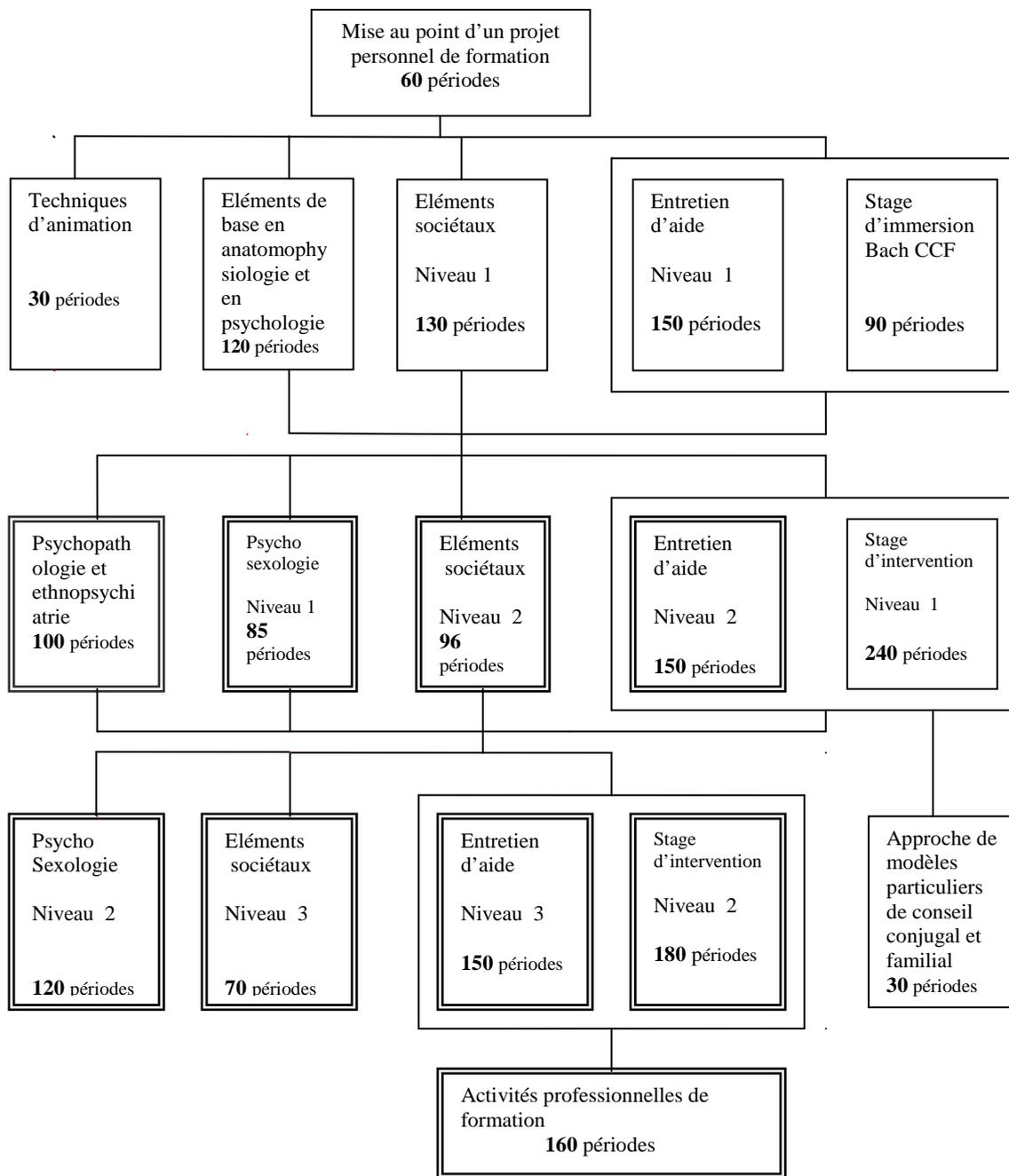
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation	ESSO	955021U35D2	902		60	7
Bachelier Conseiller conjugal et familial : techniques d'animation	ESSO	955035U35D1	902		30	3
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie	ESSO	955022U35D2	902		120	11
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 1	ESSO	955023U35D2	902		130	11
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 1	ESSO	955024U35D2	902		150	17
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion	ESSO	955025U35D2	902		90/ 20	8
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie	ESSO	955026U35D2	902	X	100	9
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 1	ESSO	955027U35D2	902	X	85	8
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 2	ESSO	955028U35D2	902	X	96	8
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 2	ESSO	955029U35D2	902	X	150	17
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 1	ESSO	955030U35D2	902		240/60	8
Bachelier Conseiller conjugal et familial : approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial	ESSO	955036U35D1	902		30	3
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 2	ESSO	955031U35D2	902	X	120	11
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 3	ESSO	955032U35D2	902	X	70	6
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 3	ESSO	955033U35D2	902	X	150	17

Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 2	ESSO	955034U35D2	902	X	180/40	8
Bachelier Conseiller conjugal et familial : activités professionnelles de formation	ESSO	955037U35D1	902	X	160/40	8
Bachelier Conseiller conjugal et familial : épreuve intégrée	ESSO	955020U35D2	902		160/20	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	2121
B) nombre de périodes professeur	1471
C) nombre d'ECTS suivies par l'élève	180

3. MODALITES DE CAPITALISATION DES UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION « BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL »



Epreuve intégrée de la section :
Bachelier Conseiller conjugal et familial

Encadrement : 20 périodes

Programme étudiant : 160 périodes

Total : 2 121 / 1471 p.

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de bachelier conseiller conjugal et familial

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

Enseignement supérieur social de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27 avril 2006

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier conseiller conjugal et familial(1) assure des entretiens d'aide portant sur la relation familiale ou de couple avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe. Il exerce également des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale.

Son champ d'intervention concerne principalement le couple dans sa globalité, dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels: projet de couple, couple en interrogation, couple en crise ou détruit par la rupture ou par la mort, etc. Dans les limites de ce champ d'intervention, il effectue une animation de groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.

II - TÂCHES

Pour assurer la fonction d'aide, il est amené à:

- établir un cadre de travail avec la personne qui consulte (consultant);
- écouter avec empathie les problèmes exprimés par les consultants;
- mettre en oeuvre une relation d'aide fondée sur le respect des personnes et des règles de déontologie de la profession;
- déceler et cerner, avec les consultants, les problématiques personnelles, relationnelles, sociales et culturelles mises en jeu;
- aider les consultants à accéder à leur propre espace intérieur, en développant leur capacité d'autonomie;
- construire autour d'un ou des consultants un réseau avec d'autres professionnels tels que médecin, psychologue, assistant social, juriste, médiateur familial, etc. afin d'établir avec eux des synergies.

Pour assurer la fonction d'accueil et d'information, il est amené à écouter sans à priori et sans jugement toutes les demandes formulées pendant les permanences d'accueil afin de pouvoir y répondre dans les limites de ses compétences et de pouvoir, si nécessaire, réorienter les personnes vers d'autres professionnels de l'équipe ou du réseau.

Pour assurer la fonction de prévention et d'animation, dans le but de permettre aux personnes de développer une réflexion critique sur les déterminants sociaux, culturels, économiques des situations qu'elles vivent et de développer leur capacité d'autonomie, il est amené à:

- maîtriser l'enjeu politique et de santé publique de son rôle;
- pouvoir gérer un groupe, faire circuler la parole, respecter le silence et protéger l'individu dans son identité face au groupe.

L'ensemble de ces fonctions implique chez le bachelier conseiller conjugal et familial des capacités de remises en question, de développement de ses compétences et d'analyse de sa pratique professionnelle.

III - DEBOUCHES

- centres de planning familial;
- centres de planning et de consultation familiale et conjugale;
- institutions et associations sociales et d'aide aux familles;
- consultation privée.

⁽¹⁾ Le masculin est utilisé à titre épïcène.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2010**
Date limite de certification : **01/01/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 50 20 S35 D2		Bachelier conseiller conjugal et familial	95 50 20 S35 D1		Conseiller conjugal et familial : gradué			NEANT			
95 50 21 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation	95 50 21 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : mise au point d'un projet personnel de formation			NEANT			
95 50 35 U35 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : techniques d'animation			NEANT			NEANT			
95 50 22 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie	95 50 22 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie			NEANT			

Date de dépôt :
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2010**
Date limite de certification : **01/01/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 50 23 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 1	95 50 23 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : éléments sociétaux – niveau 1			NEANT			
95 50 24 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 1	95 50 24 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : entretien d'aide – niveau 1			NEANT			
95 50 25 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'immersion	95 50 25 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : stage d'observation			NEANT			

Date de dépôt :
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2010**
Date limite de certification : **01/01/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 50 26 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie	95 50 26 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : psychopathologie et ethnopsychiatrie			NEANT			
95 50 27 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 1	95 50 27 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : psychosexologie – niveau 1			NEANT			
95 50 28 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 2	95 50 28 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : éléments sociétaux – niveau 2			NEANT			
95 50 29 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 2	95 50 29 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : entretien d'aide – niveau 2			NEANT			

Date de dépôt :
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2010**
Date limite de certification : **01/01/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 50 30 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 1 (240 p.)	95 50 30 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : stage d'intervention – niveau 1 (240 p.)			NEANT			
95 50 36 U35 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial (30 p.)			NEANT			NEANT			
95 50 31 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 2 (120 p.)	95 50 31 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : psychosexologie – niveau 2 (120 p.)			NEANT			
95 50 32 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 3 (70 p.)	95 50 32 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : éléments sociétaux – niveau 3 (96 p.)			NEANT			

Date de dépôt :
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Bachelier conseiller conjugal et
familial »

Date d'application : **01/01/2010**
Date limite de certification : **01/01/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 50 33 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 3 (150 p.)	95 50 33 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : entretien d'aide – niveau 3 (150 p.)			NEANT			
95 50 34 U35 D2	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 2 (180 p.)	95 50 34 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : stage d'intervention – niveau 2 (240 p.)			NEANT			
95 50 37 U35 D1	902	Bachelier conseiller conjugal et familial : activités professionnelles de formation (160 p.)			NEANT			NEANT			
95 50 20 U35 D2	902	Epreuve intégrée de la section : « Bachelier Conseiller conjugal et familial (160 p.)	95 50 20 U35 D1	902	Conseiller conjugal et familial : gradué : épreuve intégrée (60 p.)			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
MISE AU POINT D'UN PROJET PERSONNEL DE
FORMATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 21 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL MISE AU POINT D'UN PROJET PERSONNEL DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre au point un projet personnel de formation qui intègre une clarification de ses motivations, de ses atouts et de ses limites par rapport au travail du conseiller conjugal et familial, à ses différents champs d'activité et par rapport à la formation qui lui est proposée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant doit être capable de dissenter, de résumer et d'émettre une critique à partir d'un texte scientifique en rapport avec son domaine de formation future.

Le texte respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CESS

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Découverte de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial	CT	B	30
Méthodologie spéciale : projet de formation	CT	F	18
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	12
<u>Total des périodes</u>			60

4. PROGRAMME

4.1. Découverte de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir les différents champs d'application du conseiller conjugal et familial et leur évolution ;
- ◆ d'identifier les tâches liées au profil professionnel ;
- ◆ de clarifier les spécificités du rôle du conseiller conjugal et familial par rapport à d'autres rôles ou fonctions ;
- ◆ d'énoncer les contraintes propres à la profession ;
- ◆ de décrire les qualités humaines et professionnelles requises ;
- ◆ d'expliciter la structure globale de la formation, ses objectifs et ses exigences.

4.2. Méthodologie spéciale : projet de formation

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'énoncer son projet de formation initiale et les perspectives professionnelles qui le sous-tendent ;
- ◆ d'identifier ses ressources et ses difficultés en regard des exigences de la profession et de la formation ;
- ◆ d'analyser l'adéquation entre ses potentialités et les attentes de la profession ;
- ◆ de clarifier ses motivations ;
- ◆ de construire un projet personnel de formation pertinent.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ◆ de clarifier ses motivations et les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation ;
- ◆ d'exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de présenter un projet de formation personnalisé cohérent et fondé.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte de :

- ◆ la pertinence du projet ;
- ◆ la qualité des liens établis entre « motivations, exigences et projet de formation ».

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
TECHNIQUES D'ANIMATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 95 50 35 U35 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : TECHNIQUES D'ANIMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les techniques d'animation appropriées pour assurer la fonction de prévention et d'animation du Conseiller conjugal et familial tel que décrite dans le profil professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Clarifier ses motivations et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation ;
- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ présenter un projet de formation personnalisé cohérent et fondé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques d'animation	CT	F	24
<u>3.2. Part d'autonomie</u>		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable, pour assurer la fonction de prévention et d'animation dans le cadre d'exercices de simulation :

- ◆ de décrire les motivations, les objectifs et les caractéristiques psychosociales du groupe ;
- ◆ d'analyser la demande d'intervention ;
- ◆ d'évaluer les atouts et les limites du groupe ;
- ◆ d'élaborer un programme d'intervention, de mettre au point un projet et de préciser une méthodologie de travail (objectifs, tâches, protocole d'action, d'évaluation) ;
- ◆ d'utiliser des techniques de communication, d'expression, d'animation adaptées au groupe et à ses objectifs ;
- ◆ d'intégrer des modalités d'intervention qui favorisent la coopération et l'épanouissement de chacun dans le groupe ;
- ◆ d'instaurer au sein des groupes un cadre relationnel fondé sur les valeurs humanistes, notamment, le respect, la tolérance, l'estime de soi et des autres, l'ouverture aux autres, etc.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

sur base d'une situation d'animation choisie par l'enseignant ou avec accord de l'enseignant,

- ◆ d'élaborer un projet d'intervention qui tienne compte :
 - ◆ des caractéristiques du groupe ;
 - ◆ des techniques de communication, d'expression et d'animation ;
 - ◆ d'une méthodologie de travail.
- ◆ de justifier ses choix.

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect des terminologies ;
- ◆ la structuration et la qualité de l'analyse ;

- ◆ la précision de l'argumentation ;
- ◆ la cohérence des liens établis ;
- ◆ l'approche créative et critique.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS DE BASE EN ANATOMO-PHYSIOLOGIE ET EN
PSYCHOLOGIE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 22 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER : CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS DE BASE EN ANATOMO-PHYSIOLOGIE ET EN PSYCHOLOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans le domaine de l'anatomie, de la physiologie et de la psychologie, les bases théoriques nécessaires à l'exercice du métier de conseiller conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ clarifier ses motivations et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation ;
- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ présenter un projet de formation personnalisé cohérent et fondé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. «Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Anatomo-physiologie	CT	B	42
Psychologie générale	CT	B	54
3.2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXX	P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1. Anatomo-physiologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter le corps humain et ses différents systèmes (circulatoire, locomoteur, nerveux, respiratoire, digestif, etc.) ;
- ◆ de décrire l'anatomie et expliciter la physiologie des systèmes endocrinien et génito-urinaire de l'homme et de la femme ;
- ◆ d'exposer le développement embryonnaire, de la conception à la naissance et les changements physiques et hormonaux liés à l'âge ;
- ◆ de décrire le processus de fécondation, la grossesse et l'accouchement ainsi que les causes de stérilité féminine et masculine et leurs traitements ;
- ◆ de décrire les méthodes de contraception et d'I.V.G. et comparer leur efficacité respective.

4.2. Psychologie générale

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude et les démarches des différentes branches de la psychologie ;
- ◆ de comparer les fondements théoriques qui sous-tendent différents courants de la psychologie (psychanalyse, comportementalisme, systémique, etc.) ;
- ◆ de décrire le développement psychogénétique de l'individu, de sa conception à l'âge adulte et son évolution jusqu'à la mort ;
- ◆ de décrire des concepts généraux de la psychologie tels que sentiment, émotion, sensation, perception, motivation, comportement, intelligence, apprentissage,

personnalité, mémoire, etc. ; les expliquer en les situant dans leur cadre théorique au départ de situations évoquées ou proposées en relation avec la formation ;

- ◆ d'énoncer les fondements théoriques des principaux modèles de communication tels que Jakobson, Watzlawick, Mucchielli ;
- ◆ d'identifier, pour chacun des modèles référentiels, les éléments constitutifs :
 - ◆ du contexte ;
 - ◆ de la nature des relations ;
 - ◆ des aspects verbaux et non-verbaux ;
 - ◆ des freins et facilitateurs ;
- ◆ d'utiliser la terminologie adaptée au modèle référentiel cité ;
- ◆ de repérer les principales composantes des relations individuelles en se basant sur les apports de la psychologie générale, sociale et génétique tels que notamment :
 - ◆ le type d'interaction interpersonnelle ;
 - ◆ le verbal et le non verbal dans les échanges ;
 - ◆ la dynamique motivationnelle de la relation ;
 - ◆ les éléments psychosociaux inhérents à la situation relationnelle, tels que :
 - la perception sociale ;
 - les phénomènes de groupes ;
 - le leadership ;
 - l'influence sociale ;
 - etc.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ◆ de décrire les différents aspects de l'anatomo-physiologie tels que repris dans le programme au point 4.1. ;
- ◆ de décrire les concepts généraux de psychologie abordés au cours et les mettre en lien avec le développement psychogénétique de l'individu et les différents courants de la psychologie ;
- ◆ d'identifier, pour une situation de communication exemplative, le contexte, les aspects verbaux et non verbaux, les freins et facilitateurs et les principales composantes des relations individuelles, en précisant la théorie de référence choisie.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte de :

- ◆ la précision de la description anatomo-physiologique ;
- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ la richesse de la description conceptuelle ;
- ◆ la capacité à appréhender le fonctionnement psychologique et sa complexité ;

- ◆ la capacité d'analyse d'une situation de communication.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 23 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir, dans les domaines sociologique, philosophique et juridique les éléments de base nécessaires à l'exercice de la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de situer celle-ci dans le contexte de notre société ;
- ◆ d'appréhender les lieux d'exercice de sa profession dans le secteur non-marchand.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ clarifier ses motivations et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation ;
- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ présenter un projet de formation personnalisé cohérent et fondé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. « Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Cadres et structures légales	CT	B	24
Eléments de base de sociologie	CT	B	33
Eléments de base de philosophie	CT	B	20
Approche professionnelle du secteur non-marchand	CT	B	27
<u>3.2. Part d'autonomie</u>		P	26
<u>Total des périodes</u>			130

4. PROGRAMME

4.1. Cadres et structures légaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire succinctement les principes de l'organisation politique de notre pays (état de droit, monarchie constitutionnelle, séparation des pouvoirs) ;
- ◆ de caractériser succinctement les structures fédérales, communautaires, régionales, provinciales et communales ;
- ◆ de distinguer les notions de droit et de loi ;
- ◆ de repérer les différents types de droit (constitutionnel, civil, pénal, social, administratif, etc.) et leurs articulations avec l'organisation judiciaire (cours et tribunaux) et ses acteurs (magistrats, greffiers, avocats, huissiers, notaires, etc.) ;
- ◆ de cerner les éléments et événements socioculturels qui ont suscité l'émergence d'un contexte favorable à l'installation et à l'évolution du cadre légal du conseil conjugal et du planning familial ;
- ◆ de relever les lois, décrets, circulaires, etc. qui ont déterminé et déterminent encore fondamentalement le cadre légal actuel du conseil conjugal et familial et du planning familial et d'argumenter ses choix.

4.2. Eléments de base de sociologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude et les démarches de la sociologie ;
- ◆ de décrire en quoi les rapports sociaux entre individus déterminent un type d'organisation de société ;
- ◆ de situer le type de société dans lequel il vit en ce y compris les facteurs économiques et démographiques qui influencent celle-ci et de le comparer à d'autres types de société ;
- ◆ d'identifier les différents groupes sociaux constitutifs d'une société et expliciter en quoi leur identité culturelle influence des valeurs telles que : le couple, l'enfant, la famille, etc. ;
- ◆ d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;
- ◆ de situer la consultation conjugale et familiale dans le cadre de l'évolution présente de la société.

4.3. Eléments de base de philosophie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude et les démarches de la philosophie ;
- ◆ de distinguer et expliciter des notions telles que notamment dogmatisme et scepticisme, morale, droit et politique, dialectique, liberté et déterminisme, vérité et discussion, esthétique du sentiment et esthétique de la raison, les mots et les choses, le corps et l'esprit, etc.

4.4 Approche professionnelle du secteur non-marchand

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir un relevé des principaux services et institutions d'exercice de la fonction de « conseiller conjugal et familial » et de relever les liens entre ceux-ci ;
- ◆ d'en expliciter les formes juridiques et de fonctionnement (asbl, services publics,...) et d'identifier les pouvoirs de tutelle déterminant notamment les modes de subvention et de recrutement ;
- ◆ de relever les bases de la législation du travail propre aux secteurs d'interventions du conseiller conjugal et familial (contrats de travail, temps de travail, statuts, fonds sectoriels...).

5. CAPACITES TERMINALES

5.1. Cadres et structures légaux

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

à partir d'un texte légal ou réglementaire proposé par l'enseignant :

- ◆ d'identifier le contexte qui en a permis l'émergence ;
- ◆ de décrire en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de préciser les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés ;
- ◆ d'établir des liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle.

5.2. Eléments de base de sociologie

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser une comparaison de 2 types de société ;
- ◆ d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique.

5.3. Eléments de base de philosophie

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de relever, dans un texte imposé les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur.

5.4 Approche professionnelle du secteur non-marchand

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent ;
- ◆ d'identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial.

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte de :

- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ la richesse de la description contextuelle ;

- ◆ la précision dans la description des structures concernées ;
- ◆ la finesse des analyses ;
- ◆ la pertinence des liens établis ;
- ◆ la richesse de la comparaison ;
- ◆ la capacité d'établir des liens avec la fonction de conseiller conjugal et familial.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « approche professionnelle du secteur non-marchand », il est recommandé que le groupe soit de 15 étudiants maximum.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 24 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de se sensibiliser aux techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial, et plus particulièrement l'accueil et l'écoute, et ce à la lumière de modèles d'intervention psychosociale diversifiés, d'un questionnement éthique et d'une réflexion sur soi.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ clarifier ses motivations et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation ;
- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ présenter un projet de formation personnalisé cohérent et fondé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. « Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : évolution personnelle	CT	F	38
Ethique	CT	B	20
Méthodologie spéciale : techniques d'intervention	CT	F	38
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	24
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXX	P	30
<u>Total des périodes</u>			150

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : évolution personnelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exprimer en termes de « je » ;
- ◆ d'utiliser les modes de communication verbale et non verbale ;
- ◆ de décoder le message en étant conscient de ses intuitions, de ses émotions et de ses perceptions sensorielles ;
- ◆ d'écouter l'autre, son vécu, ses émotions ;
- ◆ de se centrer sur le vécu de l'autre et de se confronter aux résonances de celui-ci avec son vécu personnel ;
- ◆ d'identifier et d'exprimer ses émotions personnelles ;
- ◆ de repérer les phénomènes d'induction dans le verbal et le non verbal ;
- ◆ de s'initier aux attitudes d'introspection par un cheminement personnel.

4.2. Ethique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réfléchir au sens de l'éthique dans une profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'articuler morale, éthique, déontologie ;
- ◆ de distinguer la morale et le droit ;
- ◆ de spécifier les liens entre morale et pensée laïque, chrétienne, musulmane, etc. ;
- ◆ de connaître les processus d'élaboration des valeurs et des normes ;

- ◆ d'identifier et d'exprimer ses valeurs et ses normes personnelles.

4.3. Méthodologie spéciale : techniques d'intervention

L'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier accueil, écoute, relation d'aide ;
- ◆ de réaliser un accueil efficient :
- ◆ d'organiser un cadre environnemental adéquat ;
- ◆ d'adopter une attitude non verbale d'ouverture ;
- ◆ de faciliter l'expression de l'autre,
- ◆ d'accueillir par téléphone une personne et de l'orienter vers une personne ressource ;
- ◆ d'écouter et de décoder le motif de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ de développer des attitudes empathiques, congruentes et de respect de l'autre ;
- ◆ d'identifier les limites personnelles de son écoute.

4.4. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder le vocabulaire de base en intervention psychosociale et de repérer le sens des termes utilisés par les autres intervenants ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique du Conseiller conjugal et familial et d'en préciser les différentes composantes (théorie, valeur, intuition, représentation sociale,...) ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensées utilisés dans l'intervention psychosociale, en particulier, l'approche systémique, humaniste, comportementaliste, psychanalytique ;
- ◆ de relier de manière rigoureuse les théories scientifiques à la base de ces modèles à leurs orientations et leur histoire ;
- ◆ de citer les principaux champs d'application de ces approches.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ de réaliser un accueil efficient ;
- ◆ de faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ d'exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;

- ◆ de situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ d'expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale ;

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des attitudes ;
- ◆ du degré d'empathie ;
- ◆ de la richesse de la description des normes et des valeurs ;
- ◆ de la capacité à nuancer sa réflexion éthique
- ◆ de la capacité d'utiliser et de décoder les modes de communication verbale, non verbale et les modèles d'intervention psychosociale sous-jacents ;
- ◆ de la capacité de gérer ses perceptions sensorielles, ses émotions et ses intuitions ;
- ◆ de la capacité d'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
STAGE D'IMMERSION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 95 50 25 U35 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : STAGE D'IMMERSION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de se sensibiliser au monde du travail et d'observer le fonctionnement et les activités d'un service où s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial et plus particulièrement l'accueil et les activités de prévention.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ clarifier ses motivations et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation ;
- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ présenter un projet de formation personnalisé cohérent et fondé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. « Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation ».

2.3. Condition particulière d'admission

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est inscrit dans l'unité de formation « Bachelier conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U35D2 ou qu'il a obtenu l'attestation de réussite de cette unité de formation.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 90 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement du stage : 20 périodes

Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Bachelier conseiller conjugal et familial : stage d'immersion	PP	0	20 périodes

4. PROGRAMME

Pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable :

- ◆ de découvrir et de s'informer sur les spécificités de l'institution : les missions, les acteurs, le public visé, l'organigramme, etc. ;
- ◆ de développer des techniques d'observation permettant d'appréhender les faits dans un souci d'objectivité ;
- ◆ d'observer les pratiques professionnelles des différents intervenants ;
- ◆ d'observer le fonctionnement institutionnel : accueil, activités de prévention, réunions d'équipe, etc. ;
- ◆ de situer la place formelle et informelle de conseiller conjugal et familial au sein de l'institution ;
- ◆ d'identifier les émotions et résonances personnelles suscitées par les expériences de stage ;
- ◆ de passer progressivement de l'observation à la participation en ce qui concerne l'accueil, selon les critères de qualité définis préalablement ;
- ◆ de consigner, dans un rapport personnel, les activités observées et effectuées, et en faire la critique.

Pour le chargé de cours :

- ◆ Accompagner le stagiaire dans la recherche du stage tant du point de vue des modalités de prise de contact et de présentation que des formalités administratives ;
- ◆ stimuler le stagiaire dans son approche de la vie professionnelle ;
- ◆ planifier le stage en fonction des connaissances préalables nécessaires à la maîtrise des capacités reprises au programme de l'étudiant afin de garantir l'efficacité du stage ;
- ◆ négocier l'horaire de prestations de l'étudiant dans un souci de pertinence et de cohérence pédagogique ;
- ◆ l'inciter à observer, à analyser, à critiquer à bon escient les activités de l'institution ;
- ◆ amener le stagiaire à prendre conscience des émotions et résonances personnelles suscitées par les expériences de stage ;
- ◆ évaluer l'observation du stagiaire, analyser sa capacité d'adaptation au contexte institutionnel.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

à partir d'observations sur le terrain,

- ◆ de rédiger un rapport critique des activités observées et effectuées ;
- ◆ d'illustrer par des situations exemplatives vécues les spécificités de l'institution et plus particulièrement l'accueil et les activités de prévention.

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ objectivité des informations récoltées ;
- ◆ précision, concision et cohérence du rapport ;
- ◆ finesse de l'analyse critique ;
- ◆ pertinence du choix des situations exemplatives.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 26 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans les domaines de la psychopathologie et de l'ethnopsychiatrie, les bases théoriques et cliniques nécessaires à l'exercice du métier de conseiller conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil imposées :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ de situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale ;
- ◆ décrire les différents aspects de l'anatomo-physiologie ;

- ◆ décrire les concepts généraux de psychologie et les mettre en lien avec le développement psychogénétique de l'individu et les différents courants de la psychologie ;
- ◆ identifier pour une situation de communication exemplative, le contexte, les aspects verbaux et non verbaux, les freins et facilitateurs, et les principales composantes des relations individuelles en précisant la théorie de référence choisie,

à partir d'un texte légal ou réglementaire imposé :

- ◆ identifier le contexte qui en a permis l'émergence ;
- ◆ décrire en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ préciser les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés ;
- ◆ établir les liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle ;
- ◆ relever les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ;
- ◆ identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent ;
- ◆ identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial.

En outre,

- ◆ réaliser une comparaison de 2 types de société ;
- ◆ analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;

à partir d'observations sur le terrain :

- ◆ rédiger un rapport critique des activités observées et effectuées ;
- ◆ illustrer par des situations exemplatives vécues les spécificités de l'institution et plus particulièrement l'accueil et les activités de prévention.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion » - 955025U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U35D1 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 1 » - 955023U35D2.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques	CT	B	40
Ethnopsychiatrie	CT	B	40
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	20
<u>Total des périodes</u>			100

4. PROGRAMME

4.1. Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques

L'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les principaux états psychopathologiques, notamment les névroses, les psychoses, les perversions, les états limites ;
- ◆ de mettre en évidence, dans le cadre de la consultation conjugale et familiale, les liens entre le psychique et le somatique ;
- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière de psychopathologie et connaître les modalités de référence à d'autres spécialistes,

à partir de situations vécues,

- faire des liens entre l'observation des comportements et les concepts théoriques de référence ;
- proposer des stratégies d'intervention spécifique aux rôles et fonctions du conseiller conjugal et familial ;
- réaliser, dans le cadre de mise(s) en situation(s) pratique(s), une analyse critique de l'action menée par l'intervenant dans son travail de conseiller conjugal et familial ;
- proposer des remédiations pour l'amélioration de la prise en charge.

4.2. Ethnopsychiatrie

En tenant compte des notions acquises dans le cours de psychopathologie, l'étudiant sera capable :

- ◆ de repérer des éléments de base de l'ethnopsychiatrie à savoir, les systèmes étiologiques des cultures non occidentales, les méthodes et le cadre de travail ;
- ◆ de dégager au travers de situations exemplatives l'impact des facteurs traditionnels sur les comportements socioculturels ;
- ◆ de repérer, à partir d'études de cas, la symptomatologie à fort codage culturel, par exemple: sorcellerie, envoûtement, maraboutage, emprise de gourous, etc. ;
- ◆ d'expliciter l'influence de la migration sur la transformation des structures familiales et communautaires ;
- ◆ de caractériser les pathologies liées aux différences culturelles et/ou influencées par les phénomènes migratoires ;
- ◆ d'identifier et de comparer la place et les rôles respectifs des membres de la famille, dans les cultures occidentales et non occidentales ;
- ◆ de repérer les tensions et/ou les conflits émergeant de la confrontation de cultures différentes et d'identifier leurs impacts sur les relations interpersonnelles ;
- ◆ de repérer le réseau des intervenants dans le domaine de l'ethnopsychiatrie (structures existantes, relais possibles, interfaces) ;
- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière d'ethnopsychiatrie et connaître les modalités de référence à d'autres spécialistes.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- ◆ d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial ;

Pour la détermination **du degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence de la réflexion ;
- ◆ du niveau d'analyse et de synthèse ;
- ◆ de sa capacité à intégrer l'aspect pluridisciplinaire dans ses propositions ;
- ◆ de sa capacité à poser une réflexion éthique.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 27 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions fondamentales en matière de sexologie, d'appréhender les phénomènes de structuration du couple et leur évolution.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil imposées :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale ;
- ◆ décrire les différents aspects de l'anatomo-physiologie ;

- ◆ décrire les concepts généraux de psychologie et les mettre en lien avec le développement psychogénétique de l'individu et les différents courants de la psychologie ;
- ◆ identifier pour une situation de communication exemplative, le contexte, les aspects verbaux et non verbaux, les freins et facilitateurs, et les principales composantes des relations individuelles en précisant la théorie de référence choisie,

à partir d'un texte légal ou réglementaire imposé :

- ◆ identifier le contexte qui en a permis l'émergence ;
- ◆ décrire en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ préciser les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés ;
- ◆ établir les liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle ;
- ◆ relever les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ;
- ◆ identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent ;
- ◆ identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial.

En outre,

- ◆ réaliser une comparaison de 2 types de société ;
- ◆ analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique,

à partir d'observations sur le terrain :

- ◆ rédiger un rapport critique des activités observées et effectuées ;
- ◆ illustrer par des situations exemplatives vécues les spécificités de l'institution et plus particulièrement l'accueil et les activités de prévention.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U35D1 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion » - 955025U35D2;

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION :

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de base en sexologie	CT	B	30
Psychologie de couple	CT	B	26
Maladies sexuellement transmissibles	CT	B	12
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	17
<u>Total des périodes</u>			85

4. PROGRAMME

4.1. **Eléments de base en sexologie**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude et les démarches des différentes branches et des différents courants de la sexologie ;
- ◆ de décrire les aspects psychologiques et physiologiques liés au développement de la sexualité de l'homme et de la femme durant les différentes étapes de la vie ;
- ◆ de décrire les différentes phases de la réponse sexuelle de l'homme et de la femme (génitales et extragénitales) ;
- ◆ de retracer l'évolution de la notion de « normalité » en sexologie ;
- ◆ de décrire l'homosexualité masculine et féminine, son évolution, ses causes ;
- ◆ de décrire, en termes scientifiques, des concepts tels que fantasmes, érotisme, pornographie, aphrodisiaque, désir, plaisir, libido, etc. ;
- ◆ de repérer des liens entre les réponses sexuelles et des états de vie tels que handicap physique, alcoolisme, dépression, toxicomanie, débilité mentale, démence sénile, etc.

4.2. **Psychologie de couple**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire des concepts tels que notamment la collusion, le mythe fondateur, les rites, etc. ;
- ◆ d'identifier les objets d'étude de la psychologie de couple ;
- ◆ de définir les phases de la vie de couple :
 - ◆ la vie amoureuse de l'adolescent(e) ;
 - ◆ le choix du partenaire ;
 - ◆ la structuration du couple et son évolution ;
 - ◆ les relations au sein du couple et leur évolution en lien avec les rôles et fonctions de chacun et en lien avec les étapes de la vie ;
 - ◆ le désir ou non-désir d'enfant :
 - son impact sur le choix des méthodes de fécondation et/ou de contraception ;
 - la grossesse désirée ou non, l'IVG, la fausse couche et leurs impacts sur le couple.

4.3. Maladies sexuellement transmissibles (MST)

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliciter la notion de MST ;
- ◆ de décrire, pour les principales maladies sexuellement transmissibles (mycoses, chlamydia, blennorragie, syphilis, herpès génital, hépatite B, sida), l'épidémiologie, la physiologie, la symptomatologie et les éléments de traitement ;
- ◆ de présenter les différents moyens de prévention pour chacune de ces MST ;
- ◆ de décrire l'impact de ces maladies sur les relations de couple.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ de décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ de présenter, pour une MST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte de :

- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;

- ◆ la richesse de la description ;
- ◆ la capacité à nuancer les phénomènes de structuration du couple.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE: 95 50 28 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER : CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans les domaines sociologique, philosophique et juridique, des notions approfondies en rapport avec la fonction de conseiller conjugal et familial, et l'exercice de celle-ci.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil imposées :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale ;
- ◆ décrire les différents aspects de l'anatomo-physiologie ;

- ◆ décrire les concepts généraux de psychologie et les mettre en lien avec le développement psychogénétique de l'individu et les différents courants de la psychologie ;
- ◆ identifier pour une situation de communication exemplative, le contexte, les aspects verbaux et non verbaux, les freins et facilitateurs, et les principales composantes des relations individuelles en précisant la théorie de référence choisie,

à partir d'un texte légal ou réglementaire imposé :

- ◆ identifier le contexte qui en a permis l'émergence ;
- ◆ décrire en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ préciser les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés ;
- ◆ établir les liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle ;
- ◆ relever les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ;
- ◆ identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent ;
- ◆ identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial.

En outre,

- ◆ réaliser une comparaison de 2 types de société ;
- ◆ analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;

à partir d'observations sur le terrain :

- ◆ rédiger un rapport critique des activités observées et effectuées ;
- ◆ illustrer par des situations exemplatives vécues les spécificités de l'institution et plus particulièrement l'accueil et les activités de prévention.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U35D1 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion » - 955025U35D2;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 1 » - 955023U35D2.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Sociologie du couple et de la famille	CT	B	45
Droit du couple et de la famille	CT	B	32
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	19
<u>Total des périodes</u>			96

4. PROGRAMME

4.1. Sociologie du couple et de la famille

L'étudiant sera capable :

- ◆ de relever les éléments politiques, historiques, sociologiques, économiques et scientifiques qui ont eu un impact déterminant sur l'évolution des prises en charge dans les centres de planning familial ;
- ◆ de dégager, au travers d'une situation exemplative, les représentations de notions telles que couple, parent, enfant, famille, homme, femme, qui conditionnent les relations interpersonnelles et ce, d'un point de vue sociologique et d'un point de vue philosophique ;
- ◆ de retracer l'évolution des rapports sociaux, des rôles et des fonctions de l'homme, de la femme, du couple, de la famille ;
- ◆ de décrire les processus d'évolution des relations homme - femme, parents – enfants et intergénérationnelles qui caractérisent la société contemporaine et les analyser en fonction de divers facteurs socioculturels ;
- ◆ de définir la structure et le fonctionnement psychologique des liens qui se créent dans les relations affectives, amoureuses et conjugales y compris les relations de crise et de conflit ;
- ◆ d'analyser des situations de crise de couple et/ou de famille à partir de l'observation des faits sociaux et de données socioculturelles et économiques ;
- ◆ de proposer pour celles-ci des solutions à caractère social.

4.2. **Droit du couple et de la famille**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'énoncer les principales législations en matière de droit de l'enfant, d'aide à la jeunesse, de procréation et de contraception, d'adoption, de maltraitance dans le couple et/ou la famille, de viol, d'inceste, etc. ;
- ◆ de caractériser les différents types d'unions légales ou de fait (y compris le mariage blanc) et leurs implications sur la vie au quotidien ;
- ◆ de décrire les différents modes de dissolution du couple et de la famille et leurs impacts sur les personnes, les enfants et les biens ;
- ◆ d'énoncer des éléments de droit international en matière de mariage, de cohabitation, de dissolution et de droit de garde des enfants permettant d'appréhender les problèmes liés aux unions interculturelles ;
- ◆ de décrire, dans le cadre de situations, les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire, et de la consultation conjugale et familiale ;
- ◆ de se positionner personnellement face aux lois et au système judiciaire.

5. **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de formuler et justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille ;

face à une situation de crise du couple et/ou de la famille,

- ◆ de décrire les éléments juridiques présents et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ de déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte de :

- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ la finesse et la richesse de la méthodologie proposée ;
- ◆ la pertinence des liens établis.

6. **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 29 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE - NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'expérimenter les techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial, et plus particulièrement l'analyse de la demande et l'accompagnement de la personne dans la compréhension de ses difficultés, à la lumière d'un questionnement éthique et en l'articulant à une réflexion sur l'interaction aidant/aidé.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil imposées :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale ;

- ◆ décrire les différents aspects de l'anatomo-physiologie ;
- ◆ décrire les concepts généraux de psychologie et les mettre en lien avec le développement psychogénétique de l'individu et les différents courants de la psychologie ;
- ◆ identifier pour une situation de communication exemplative, le contexte, les aspects verbaux et non verbaux, les freins et facilitateurs, et les principales composantes des relations individuelles en précisant la théorie de référence choisie,

à partir d'un texte légal ou réglementaire imposé :

- ◆ identifier le contexte qui en a permis l'émergence ;
- ◆ décrire en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ préciser les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés ;
- ◆ établir les liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle ;
- ◆ relever les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ;
- ◆ identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent ;
- ◆ identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial.

En outre,

- ◆ réaliser une comparaison de 2 types de société ;
- ◆ analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;

à partir d'observations sur le terrain :

- ◆ rédiger un rapport critique des activités observées et effectuées ;
- ◆ illustrer par des situations exemplatives vécues les spécificités de l'institution et plus particulièrement l'accueil et les activités de prévention.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U35D1 ;
 « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion » - 955025U35D2 ;
 « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 1 » - 955023U35D2.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : évolution personnelle	CT	F	38
Ethique	CT	B	20
Méthodologie spéciale : techniques d'intervention	CT	F	38
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	24
<u>3.2. Part d'autonomie</u>		P	30
<u>Total des périodes</u>			150

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : évolution personnelle

L'étudiant sera capable, au départ d'entretiens d'aide vécus ou évoqués,

- ◆ d'être à l'écoute du monde de l'autre, différent du sien ;
- ◆ d'identifier les projections qui transforment son écoute d'autrui ;
- ◆ de repérer l'impact sur autrui des attitudes et du discours qu'il développe à son égard ;
- ◆ d'identifier les effets de l'attitude et du discours d'autrui sur soi.

4.2. Ethique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de distinguer différentes échelles de valeur présentes dans notre culture ;
- ◆ de mettre une distance entre ses propres valeurs et celles de l'autre ;
- ◆ de distinguer les valeurs et les normes et d'appliquer ces distinctions à l'analyse des relations humaines et aux interventions du conseiller conjugal et familial ;

- ◆ d'analyser les normes et valeurs en jeu dans une situation exemplative sans porter de jugement sur l'autre ;
- ◆ de poser une réflexion sur les limites de son rôle et de son intervention.

4.3. Méthodologie spéciale : techniques d'intervention

L'étudiant sera capable, à partir de situations exemplatives et dans les limites de son rôle de conseiller conjugal et familial :

- ◆ d'accueillir et d'écouter une demande d'aide par des attitudes qui facilitent l'expression des difficultés du client ;
- ◆ de mettre en évidence dans la demande formulée les principaux éléments conscients, inconscients, explicites et implicites ;
- ◆ d'expliciter le sens du cadre de son intervention et l'introduire dans le processus de l'entretien clinique ;
- ◆ d'accompagner la personne dans la prise de conscience et la compréhension de ses difficultés ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail et de les vérifier ;
- ◆ d'identifier ses blocages affectifs et les clarifier pour entendre l'autre ;
- ◆ d'aider la personne à découvrir ses potentialités, freins, etc. ;
- ◆ d'accompagner la personne dans ses choix de vie en veillant à lui en laisser la responsabilité ;
- ◆ de réorienter la personne vers d'autres professionnels.

4.4. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

L'étudiant sera capable,

à partir de situations exemplatives de consultations de couple, :

- ◆ d'analyser les différentes approches d'intervention psychosociale en reliant leur postulat scientifique, idéologique et méthodologique au conseil conjugal ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et les limites des différents modèles d'intervention psychosociale et d'envisager leurs intersections ;
- ◆ d'expliciter les spécificités du modèle analytique
 - ◆ transfert, contre-transfert ;
 - ◆ systèmes intrapsychiques ;
 - ◆ développement psychogénétique ...
- ◆ d'expliciter les spécificités du modèle systémique
 - ◆ pensée circulaire,
 - ◆ notion de système,
 - ◆ homéostasie, ...

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

dans le cadre d'une situation professionnelle exemplative de relation d'aide individuelle choisie par l'enseignant :

- ◆ de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ de proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ d'établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ de repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ de mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement ;
- ◆ de différencier le monde de l'aidé et de l'aidant ;
- ◆ d'analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ d'identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ d'explicitier les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections ;

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de la capacité d'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ de la finesse des analyses ;
- ◆ de la diversité des hypothèses formulées ;
- ◆ de la précision des concepts utilisés ;
- ◆ de la capacité de non-jugement de l'autre et de se positionner personnellement ;
- ◆ de la pertinence du cadre d'intervention ;
- ◆ du degré d'empathie et d'écoute.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
STAGE D'INTERVENTION – NIVEAU 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 30 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : STAGE D'INTERVENTION – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant dans le cadre des activités d'un centre de planning familial, de réaliser un accueil de qualité et de mener des entretiens d'aide individuels.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil imposées :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale ;
- ◆ décrire les différents aspects de l'anatomo-physiologie ;

- ◆ décrire les concepts généraux de psychologie et les mettre en lien avec le développement psychogénétique de l'individu et les différents courants de la psychologie ;
- ◆ identifier pour une situation de communication exemplative, le contexte, les aspects verbaux et non verbaux, les freins et facilitateurs, et les principales composantes des relations individuelles en précisant la théorie de référence choisie,

à partir d'un texte légal ou réglementaire imposé :

- ◆ identifier le contexte qui en a permis l'émergence ;
- ◆ décrire en quoi ce texte est ou a été important pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ préciser les structures politiques et/ou judiciaires et les acteurs concernés ;
- ◆ établir les liens entre les éléments théoriques mis en évidence et la situation actuelle ;
- ◆ relever les éléments de base de la philosophie et d'en expliciter la vision de l'auteur ;
- ◆ identifier au moins deux services dans lesquels s'exerce la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ en préciser la forme juridique, le pouvoir de tutelle et le cadre réglementaire qui en découlent ;
- ◆ identifier l'impact du cadre institutionnel sur la fonction du conseiller conjugal et familial.

En outre,

- ◆ réaliser une comparaison de 2 types de société ;
- ◆ analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;

à partir d'observations sur le terrain :

- ◆ rédiger un rapport critique des activités observées et effectuées ;
- ◆ illustrer par des situations exemplatives vécues les spécificités de l'institution et plus particulièrement l'accueil et les activités de prévention.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U35D1 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion » - 955025U35D2;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 1 » - 955023U35D2.

2.3. Condition particulière d'admission

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est inscrit dans l'unité de formation « Bachelier : conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 »- 955029U35D2 ou qu'il a obtenu l'attestation de réussite de cette unité de formation.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 240 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement du stage : 60 périodes

Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 1	CT	I	60 périodes

4. PROGRAMME

Pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable,

- ◆ de décrire les spécificités de l'institution, à savoir : les missions, les acteurs, le public visé, l'organigramme, etc. ;
- ◆ de réaliser l'accueil d'une ou plusieurs personnes et d'analyser la demande afin de l'orienter vers la personne ou le service adéquat ;
- ◆ de participer activement aux réunions d'équipe ;
- ◆ de participer aux activités de prévention et de promotion prévues dans les missions des centres de planning familial ;
- ◆ de mener des entretiens d'aide individuels :
 - ◆ accueillir et écouter une demande d'aide par des attitudes qui facilitent l'expression, la compréhension et la prise de conscience des difficultés du client ;
 - ◆ formuler des hypothèses de travail et les vérifier ;
 - ◆ aider le client à découvrir ses potentialités, freins, blocages, etc. ;
- ◆ de rédiger des rapports détaillés des entretiens réalisés incluant des liens entre la problématique du client et les résonances personnelles qui interfèrent ;
- ◆ de s'auto évaluer :
 - ◆ prendre conscience de ses limites personnelles d'écoute et d' (ré)expression ;
 - ◆ prendre conscience de ses blocages affectifs et les clarifier pour entendre l'autre ;

- ◆ mettre en œuvre des moyens pour poursuivre son évolution et affiner ses outils méthodologiques.

Pour le chargé de cours :

- ◆ planifier le stage en fonction des connaissances préalables nécessaires à la maîtrise des capacités reprises au programme de l'étudiant afin de garantir l'efficacité du stage ;
- ◆ négocier l'horaire de prestations de l'étudiant dans un souci de pertinence et de cohérence pédagogique ;
- ◆ inciter à observer, à analyser, à critiquer à bon escient les activités de l'institution ;
- ◆ amener le stagiaire à prendre conscience des émotions et résonances personnelles suscitées par les expériences de stage ;
- ◆ évaluer la participation du stagiaire, analyser sa capacité d'adaptation au contexte institutionnel et au contexte de consultation conjugale et familiale ;
- ◆ analyser, avec le stagiaire, les rapports d'entretiens d'aide individuels ;
- ◆ critiquer, avec le stagiaire, les hypothèses de travail formulées ;
- ◆ amener le stagiaire à énoncer ses points forts et ses points faibles.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

à partir d'entretiens d'aide individuels menés par l'étudiant,

- ◆ de rédiger les rapports des entretiens menés selon des critères préalablement définis ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ d'énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ de réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ objectivité des informations récoltées ;
- ◆ précision et cohérence du rapport ;
- ◆ finesse de l'analyse critique ;
- ◆ pertinence des hypothèses de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
APPROCHE DE MODELES PARTICULIERS DE CONSEIL
CONJUGAL ET FAMILIAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 36 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : APPROCHE DE MODELES PARTICULIERS DE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à initier l'étudiant à différents modèles d'interventions sociales, psychosociales ou socio-éducatives, qui soit en raison de leur application à une problématique particulière, soit en fonction d'une méthodologie spécifique, lui permettent d'enrichir sa pratique du conseil conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre d'une situation professionnelle exemplative de relation d'aide individuelle imposée :

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement ;
- ◆ différencier le monde de l'aidé et de l'aidant ;
- ◆ analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;

- ◆ expliciter les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections.

En outre, à partir d'entretiens d'aide individuels menés par l'étudiant :

- ◆ rédiger les rapports des entretiens menés selon des critères préalablement définis ;
- ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention niveau 1 » - 955030U35D2 ;

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION :

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial	CT	F	24
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	6
<u>Total des périodes</u>			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de l'analyse de situations exemplatives de conseil conjugal et familial,

- ◆ de relever les caractéristiques sociales, économiques, psychologiques, culturelles des personnes impliquées et/ou de leur environnement afin de dégager une problématique particulière (migration, surendettement, maladie d'Alzheimer,...) ;
- ◆ d'argumenter les liens établis entre ces caractéristiques, la problématique supposée et le choix d'un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative spécifique ;
- ◆ d'énoncer différents modèles d'intervention possibles (ethnopsychiatrie, médiation, validation,...) ;

- ◆ de décrire la méthodologie proposée par ce(s) modèle(s) spécifique(s) en relevant les fondements conceptuels et les champs d'application de celui-ci (ceux-ci) ;
- ◆ d'évaluer l'intérêt de l'application de ce(s) modèle(s) dans sa pratique de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de concevoir des solutions originales alternatives à mettre en œuvre à la lumière du modèle choisi.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- ◆ de relier les caractéristiques d'une situation de conseil conjugal et familial à un modèle d'intervention sociale, psychosociale ou socio-éducative ;
- ◆ d'appliquer à une situation problématique donnée des solutions tirées du (des) modèle(s) étudié(s) ;
- ◆ de présenter, d'argumenter des pistes de travail pertinentes pour la problématique soulevée ;
- ◆ de préciser la pertinence de ce modèle pour sa pratique de conseiller conjugal et familial.

Pour la détermination **du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ pertinence dans le choix des modèles de référence ;
- ◆ rigueur dans le développement des pistes de travail ;
- ◆ clarté de la présentation ;
- ◆ validité et pertinence des stratégies proposées ;
- ◆ précision de l'argumentation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour ce cours, il est recommandé que le groupe soit de 15 étudiants maximum.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 31 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOSEXOLOGIE – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions approfondies en matière de sexologie, d'appréhender des questions de pathologie sexuelle et d'analyser les phénomènes conflictuels de couple et leurs résolutions.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers d'une épreuve écrite ou orale :

- ◆ analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial ;
- ◆ décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ présenter, pour une MST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention,

à partir d'une situation de crise de couple et/ou de famille :

- ◆ décrire les éléments juridiques présents et les mettre en lien avec les législations concernées ;

- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial ;
- ◆ formuler et justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille,

dans le cadre d'une situation professionnelle exemplative de relation d'aide individuelle imposée :

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement ;
- ◆ différencier le monde de l'aidé et de l'aidant ;
- ◆ analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ expliciter les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections,

en outre, à partir d'entretiens d'aide individuels menés par l'étudiant :

- ◆ rédiger les rapports des entretiens menés selon des critères préalablement définis ;
- ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie : niveau 1 » - 955027U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention : niveau 1 » - 955030U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie » - 955026U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 2 » - 955028U35D2.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION :

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pathologie sexuelle	CT	B	60
Psychologie des conflits de couple	CT	B	36
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	24
<u>Total des périodes</u>			120

4. PROGRAMME

4.1. Pathologie sexuelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles masculines à savoir notamment :
 - ◆ les troubles primaires, secondaires et circonstanciels de l'érection ;
 - ◆ les troubles primaires, secondaires et circonstanciels de l'éjaculation ainsi que l'anéjaculation ;
 - ◆ la dyspareunie ;
 - ◆ la frigidité primaire, secondaire et circonstancielle ;
 - ◆ les difficultés sexuelles liées au vieillissement, d'en connaître les causes et d'en énoncer les traitements possibles ;
- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles féminines à savoir notamment :
 - ◆ le vaginisme primaire, secondaire et circonstanciel ;
 - ◆ la dyspareunie ;
 - ◆ les anorgasmies ;
 - ◆ la frigidité primaire, secondaire et circonstancielle ;
 - ◆ les troubles de l'orgasme ;
 - ◆ les difficultés sexuelles liées au vieillissement, d'en connaître les causes et d'en énoncer les traitements possibles ;
- ◆ de définir la notion de « perversion sexuelle », d'en identifier différentes formes telles que notamment fétichisme, travestisme, zoophilie, pédophilie, exhibitionnisme, voyeurisme, masochisme sexuel, sadisme, et de décrire leurs causes et les possibilités (sexo)thérapeutiques ;
- ◆ de décrire le transsexualisme, ses causes et les approches (sexo)thérapeutiques possibles ;
- ◆ de décrire le désir en général et le désir sexuel en particulier ainsi que les inhibitions du désir sexuel, les dysfonctions du désir sexuel, les aversions sexuelles et la disparité du désir ;

- ◆ de repérer les différentes approches d'une problématique sexuelle, les confronter aux limites de sa fonction, et, s'il échoue, proposer le relais vers d'autres intervenants.

4.2. Psychologie des conflits de couple

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les objets d'étude de la psychologie des conflits de couple ;
- ◆ de définir et de différencier la crise du conflit, en général et en particulier pour le couple ;
- ◆ de repérer, à partir de cas cliniques exemplatifs de conflits de couple, les stratagèmes conscients ou non, qui visent à maintenir le couple, tels que notamment clivage, changement d'objet d'amour, méconnaissance de la réalité de l'autre, déplacement sur d'autres objets, délire, etc. ;
- ◆ de décrire les crises et les conflits qui peuvent apparaître au cours de la structuration du couple et de son évolution ;
- ◆ de décrire les crises et les conflits qui peuvent apparaître face aux changements de rôles et fonctions de chacun et selon les étapes de la vie ;
- ◆ de décrire les échecs des systèmes collusifs du couple ;
- ◆ de décrire les possibilités de résolution des crises et des conflits de couple.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

sur base de situations exemplatives de consultation de couple,

- ◆ de préciser et de justifier s'il s'agit d'une crise ou d'un conflit ;
- ◆ de repérer les stratagèmes mis en place ;
- ◆ d'analyser l'influence des changements de vie sur cette crise ou ce conflit ;
- ◆ de décrire le système collusif mis en place ;
- ◆ d'identifier les dysfonctions sexuelles et les possibilités de prises en charge thérapeutiques ;
- ◆ de formuler des hypothèses de résolution de la crise ou du conflit ;
- ◆ de se positionner dans les limites de sa fonction de conseiller conjugal et familial.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ du niveau de l'analyse ;
- ◆ de la richesse de la description ;
- ◆ de la capacité à nuancer ses propos ;
- ◆ de la pertinence des hypothèses.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 32 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ELEMENTS SOCIETAUX – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser le contexte institutionnel et organisationnel d'une institution dans laquelle il serait amené à travailler ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur les comportements sociaux illustrant les phénomènes d'identification et d'appartenance sociale ;

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers d'une épreuve écrite ou orale :

- ◆ analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial ;
- ◆ décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ présenter, pour une MST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention,

à partir d'une situation de crise de couple et/ou de famille :

- ◆ décrire les éléments juridiques présents et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial ;
- ◆ formuler et justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille,

dans le cadre d'une situation professionnelle exemplative de relation d'aide individuelle imposée :

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement ;
- ◆ différencier le monde de l'aidé et de l'aidant ;
- ◆ analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ expliciter les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections,

en outre, à partir d'entretiens d'aide individuels menés par l'étudiant :

- ◆ rédiger les rapports des entretiens menés selon des critères préalablement définis ;
- ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie : niveau 1 » - 955027U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention : niveau 1 » - 955030U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie » - 955026U35D2 ;

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de sociologie du groupe	CT	B	36
Analyse institutionnelle	CT	B	20
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	14
<u>Total des périodes</u>			70

4. PROGRAMME

4.1 **Eléments de sociologie de groupe**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de reconnaître, de définir et d'illustrer les concepts de base relatifs aux processus de socialisation, tels que l'appartenance au groupe, le processus identificatoire, l'acculturation (culture normative / culture créatrice) ;
- ◆ d'exposer l'évolution des processus de socialisation dans une perspective historique en s'appuyant sur un modèle sociologique tel que la sociologie de l'expérience ;
- ◆ d'énoncer des comportements sociaux qui témoignent, entre autres, chez l'individu ou le groupe, de besoins ou d'attentes en matière d'identification au groupe et d'appartenance sociale ;
- ◆ de dégager les styles de participation dans un groupe et de définir des modes de leadership ;
- ◆ d'illustrer par des exemples concrets comment les nouvelles technologies modifient le rapport de l'individu à la culture, à la communication, aux relations humaines, en ce compris le couple.

4.2. **Analyse institutionnelle**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender les caractéristiques de l'organisation : l'organigramme, les acteurs, les objectifs, les mandats... ;

- ◆ d'analyser les relations de l'organisation avec son environnement y compris ses réseaux ;
- ◆ d'établir des liens pertinents entre différentes approches théoriques de l'analyse organisationnelle et de l'analyse institutionnelle;
- ◆ d'énoncer différentes approches théoriques de l'analyse organisationnelle ;

pour une situation exemplative donnée,

- ◆ de caractériser la dynamique du pouvoir d'un point de vue formel et informel ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs institutionnels susceptibles d'influencer dans sa pratique ;
- ◆ d'identifier les stratégies de négociation mises en place ou possibles, en vue de développer des projets d'intervention.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

face à une situation choisie par lui ou par l'enseignant et présentant une institution,

- ◆ d'identifier le type d'organisation rencontrée ;
- ◆ d'analyser ses spécificités ;
- ◆ de la situer dans son environnement ;
- ◆ d'établir les liens entre la pratique du conseiller conjugal et familial et les caractéristiques institutionnelles,

à partir de l'observation d'un groupe,

- ◆ d'analyser des phénomènes de groupe, la dynamique du pouvoir et les stratégies de négociation mises en place ou possibles ;
- ◆ d'illustrer les concepts de base liés au processus de socialisation ;
- ◆ de démontrer l'influence des rôles sociaux dans la rencontre entre individus.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ du respect des terminologies ;
- ◆ de la structuration et de la qualité de l'analyse ;
- ◆ de la précision de l'argumentation ;

- ◆ de la cohérence des liens établis ;
- ◆ de l'approche critique.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL:
ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 33 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, à la lumière d'un questionnement éthique :

- ◆ d'approfondir les techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial en matière d'accueil et d'entretien d'aide individuel ;
- ◆ d'expérimenter les techniques d'intervention relatives à l'analyse de la demande et l'accompagnement du couple dans la compréhension de ses difficultés ;
- ◆ d'expérimenter les méthodes du conseiller conjugal et familial en les liant à des cadres théoriques de référence diversifiés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers d'une épreuve écrite ou orale :

- ◆ analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial ;
- ◆ décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ présenter, pour une MST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention,

à partir d'une situation de crise de couple et/ou de famille :

- ◆ décrire les éléments juridiques présents et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial ;
- ◆ formuler et justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille,

dans le cadre d'une situation professionnelle exemplative de relation d'aide individuelle imposée :

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement ;
- ◆ différencier le monde de l'aidé et de l'aidant ;
- ◆ analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ expliciter les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections,

en outre, à partir d'entretiens d'aide individuels menés par l'étudiant :

- ◆ rédiger les rapports des entretiens menés selon des critères préalablement définis ;
- ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie : niveau 1 » - 955027U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention : niveau 1 » - 955030U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie » - 955026U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 2 » - 955028U35D2.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	50
Techniques d'intervention de couple	CT	B	40
Développement personnel	CT	B	30
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	30
<u>Total des périodes</u>			150

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

A partir de situations de conseil conjugal rencontrées en stage ou proposées par le professeur, l'étudiant sera capable de :

- ◆ d'analyser son action en réalisant des liens pertinents entre le cadre théorique de référence du modèle choisi et la méthodologie d'intervention psychosociale ;
- ◆ d'analyser ces actions en suivant la méthodologie d'intervention psychosociale utilisée dans son cadre théorique de référence ;
- ◆ d'expliciter les références, les justifications théoriques, les concepts sous-tendant les techniques utilisées, en référence aux auteurs envisagés ;
- ◆ d'expliquer les principes suivis et les limites rencontrées par une analyse comparée avec un autre modèle de référence ;
- ◆ de justifier en quoi le contexte apparaît pertinent à l'exploitation de cette approche et quelles stratégies sont mises en place pour l'adapter ;
- ◆ de décrire, en s'appuyant sur un cadre conceptuel donné, les caractéristiques de son propre style relationnel ;
- ◆ de mettre en évidence la cohérence entre les objectifs visés par ces actions et le modèle d'intervention psychosociale envisagé ;
- ◆ de faire la critique des concepts mis en jeu en les liant aux principes éthiques et déontologiques ;
- ◆ de relever les contradictions éventuelles entre les modèles ou au sein d'un même modèle de manière constructive pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;

- ◆ de préciser quelle(s) approche(s) lui semble(nt) mieux maîtrisée(s) par lui et adaptée(s) à sa fonction de conseiller conjugal et familial en se situant à titre personnel et professionnel.

4.2. Techniques d'intervention de couple

A partir de situations exemplatives de consultations de couple, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'accueillir et d'écouter une demande d'aide par des attitudes qui facilitent l'expression des difficultés du couple ;
- ◆ de mettre en évidence, dans la demande formulée par chacun et par le couple, les éléments conscients, inconscients, explicites et implicites ;
- ◆ d'expliciter le sens du cadre d'intervention, de l'introduire dans le processus de l'entretien et de préciser les limites et contre-indications de la prise en charge ;
- ◆ d'accompagner le couple dans la prise de conscience et la compréhension de ses difficultés et de ses systèmes de fonctionnement ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail et de les vérifier ;
- ◆ d'identifier ses blocages affectifs et de les clarifier pour entendre l'autre et/ou le couple ;
- ◆ d'aider les personnes et le couple à découvrir leurs potentialités, freins, etc. ;
- ◆ d'accompagner les personnes et le couple dans ses choix de vie en veillant à leur en laisser la responsabilité ;
- ◆ de réorienter les personnes et/ou le couple vers d'autres professionnels de l'équipe ou du réseau.

4.3. Développement personnel

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier ses besoins et ses attentes en matière de consultation ;
- ◆ de repérer les images de couple et du couple parental qu'il porte en lui ;
- ◆ d'approfondir ses potentialités d'introspection ;
- ◆ de repérer les valeurs présentes dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer son contre-transfert dans les situations d'entretien.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives choisies par l'enseignant,

- ◆ de mettre en oeuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ de réaliser une analyse de la démarche explicite et implicite ;

- ◆ de proposer des hypothèse de travail ;
- ◆ d'établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ de repérer les potentialités et les freins de la personne et du couple ;
- ◆ d'analyser son action en réalisant des liens pertinents entre le cadre théorique de référence du modèle et la méthodologie d'intervention psychosociale choisis ;
- ◆ de mettre en oeuvre des stratégies d'accompagnement ou de réorientation des personnes et du couple vers d'autres intervenants ;
- ◆ d'analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ d'identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ d'explicitier les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections.

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de la finesse des analyses ;
- ◆ de la diversité des hypothèses formulées ;
- ◆ de la capacité de non-jugement et de positionnement personnel ;
- ◆ de l'intensité de l'introspection ;
- ◆ de la pertinence du cadre d'intervention ;
- ◆ du degré d'empathie et d'écoute ;
- ◆ du respect des limites de sa fonction ;
- ◆ de la capacité d'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ de la précision des concepts utilisés.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
STAGE D'INTERVENTION – NIVEAU 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 34 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : STAGE D'INTERVENTION – NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant dans le cadre des activités d'un centre de planning familial, d'approfondir ses compétences en matière d'accueil, d'entretien d'aide individuelle, de prévention et d'animation, et de s'initier aux entretiens de couple.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers d'une épreuve écrite ou orale :

- ◆ analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial ;
- ◆ décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ présenter, pour une MST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention ;

à partir d'une situation de crise de couple et/ou de famille :

- ◆ décrire les éléments juridiques présents et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial ;

- ◆ formuler et justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille,

dans le cadre d'une situation professionnelle exemplative de relation d'aide individuelle imposée :

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement ;
- ◆ différencier le monde de l'aidé et de l'aidant ;
- ◆ analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ expliciter les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections.

En outre, à partir d'entretiens d'aide individuels menés par l'étudiant :

- ◆ rédiger les rapports des entretiens menés selon des critères préalablement définis ;
- ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie : niveau 1 » - 955027U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention : niveau 1 » - 955030U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie » - 955026U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 2 » - 955028U35D2.

2.3. Condition particulière d'admission

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est inscrit dans l'unité de formation « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 3 » - 955033U35D2 ou qu'il a obtenu l'attestation de réussite de cette unité de formation.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 180 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement du stage : 40 périodes

Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention - niveau 2	CT	I	40 périodes

4. PROGRAMME

Pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser les spécificités de l'institution : les missions, les acteurs, le public visé, l'organigramme, etc. ;
- ◆ de réaliser un accueil de qualité d'une ou plusieurs personnes et effectuer la prise en charge immédiate de personnes en situation d'urgence ;
- ◆ de s'intégrer au travail de l'équipe ;
- ◆ de réaliser des activités de prévention, d'animation et/ou de promotion prévues dans les missions du centre en collaboration avec l'équipe ;
- ◆ de développer ses compétences en matière d'entretien d'aide individuel ;
- ◆ de s'initier aux méthodologies d'entretien de couple :
 - ◆ accueillir le couple et faciliter l'expression de sa demande ;
 - ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ de rédiger des rapports détaillés des entretiens réalisés incluant des liens entre la problématique du couple et les résonances personnelles qui interfèrent ;
- ◆ de s'auto-évaluer.

Pour le chargé de cours :

- ◆ planifier le stage en fonction des connaissances préalables nécessaires à la maîtrise des capacités reprises au programme de l'étudiant afin de garantir l'efficacité du stage ;
- ◆ négocier l'horaire de prestations de l'étudiant dans un souci de pertinence et de cohérence pédagogique ;
- ◆ l'inciter à observer, à analyser, à critiquer à bon escient les activités de l'institution ;

- ◆ amener le stagiaire à prendre conscience des émotions et résonances personnelles suscitées par les expériences de stage ;
- ◆ évaluer la participation du stagiaire, analyser sa capacité d'adaptation au contexte institutionnel et au contexte de consultation conjugale et familiale ;
- ◆ analyser, avec le stagiaire, les rapports d'entretien ;
- ◆ critiquer, avec le stagiaire, les hypothèses de travail formulées ;
- ◆ amener le stagiaire à énoncer ses points forts et ses points faibles.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

à partir de situations de stage,

- ◆ de rédiger, selon les critères définis, les rapports ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ d'énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ de réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours ;
- ◆ de comparer les méthodologies d'entretien individuel et de couple.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ objectivité des informations récoltées ;
- ◆ précision et cohérence du rapport ;
- ◆ finesse de l'analyse critique ;
- ◆ pertinence des hypothèses de travail ;
- ◆ richesse de la comparaison.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 37 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de se perfectionner dans le cadre des activités professionnelles de formation de conseiller conjugal et familial, d'y approfondir sa réflexion sur son identité professionnelle et d'y développer des collaborations fondées avec les autres professionnels du secteur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

A partir de situations de stages :

- ◆ rédiger, selon les critères définis, les rapports ;
- ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours ;
- ◆ comparer les méthodologies d'entretien individuel et de couple,

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives choisies par l'enseignant :

- ◆ mettre en oeuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la démarche explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;

- ◆ établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne et du couple ;
- ◆ analyser son action en réalisant des liens pertinents entre le cadre théorique de référence du modèle et la méthodologie d'intervention psychosociale choisis ; mettre en oeuvre des stratégies d'accompagnement ou de réorientation des personnes et du couple vers d'autres intervenants ;
- ◆ analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ expliciter les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections.

2.1. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention –niveau 2 :-> 955034U35D2 ;

« Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 3 » - 955033U35D2.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U

3.1. Etudiant : 160 périodes

Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage : activités professionnelles de formation	PP	I	40

4. PROGRAMME

4.1. Pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de développer ses compétences en matière d'entretien de couple :
 - ◆ accueillir un couple et faciliter l'expression de sa demande ;
 - ◆ analyser les relations du couple, notamment ses systèmes collusifs ;
 - ◆ formuler des hypothèses de travail ;
 - ◆ aider le couple à découvrir ses potentialités et ses solutions de vie ;
- ◆ de réaliser un travail d'accueil de qualité et de prise en charge de personnes en situation d'urgence ;

- ◆ d'approfondir l'analyse des situations des personnes et/ou des couples en tenant compte des différents rôles assurés par les personnes et de leurs relations avec leur environnement familial et socio-économique ;
- ◆ de perfectionner son identité, son mandat, son positionnement et sa réflexion professionnels en faisant référence à sa pratique, aux divers modèles théoriques étudiés, au travail d'équipe et aux supervisions individuelles et/ou collectives;
- ◆ de collaborer avec d'autres professionnels et de favoriser l'adéquation entre les besoins et demandes clarifiées avec les personnes et les compétences spécifiques des différentes professions ;
- ◆ de participer activement aux réunions d'équipe et aux supervisions collectives organisées dans le service ;
- ◆ de rédiger des rapports détaillés des entretiens et des autres activités réalisées en y incluant des liens explicites entre les problématiques rencontrées, les choix méthodologiques posés, les questions professionnelles et les résonances personnelles induites ;
- ◆ de s'auto-évaluer en fonction d'un cadre établi avec sa participation.

4.2. Pour le chargé de cours :

- ◆ guider le choix du programme des activités professionnelles de l'étudiant en fonction des objectifs fixés dans le programme et s'en porter garant dans un souci de pertinence professionnelle et de cohérence pédagogique ;
- ◆ s'assurer des conditions de collaborations variées de l'étudiant compatibles avec la réalité institutionnelle et la démarche de formation notamment la préparation et la présentation d'une épreuve intégrée ;
- ◆ analyser avec l'étudiant les rapports de ses activités professionnelles selon les indications du programme ;
- ◆ critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion professionnels ;
- ◆ favoriser un positionnement professionnel spécifique et évaluer les collaborations les plus adaptées aux situations rencontrées ;
- ◆ fixer avec le futur professionnel un cadre d'évaluation qui le fasse progresser, lui permette d'énoncer ses points forts et ses limites en vue d'une formation continue ;
- ◆ s'assurer du respect des règles de déontologie.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable à partir de situations professionnelles,

- ◆ de rédiger des rapports détaillés d'activités conformes aux objectifs fixés en référence au programme ;
- ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail formulées, les choix professionnels posés, les collaborations mises ou non en place ;
- ◆ de relire les activités professionnelles à la lumière des remarques formulées par l'équipe et le chargé de cours et de l'évolution de son propre cheminement professionnel ;
- ◆ de comparer différentes méthodes d'entretien individuel et/ou de couple et d'autres activités du conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de participer activement à l'évaluation méthodique et prospective de son travail selon des critères préalablement définis avec le chargé de cours.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ précision et rigueur des rapports, prise en compte des différents facteurs psychosociaux dans les situations rencontrées;
- ◆ pertinence des hypothèses de travail et des liens établis avec les modèles théoriques ;
- ◆ richesse des comparaisons effectuées et des collaborations réalisées ;
- ◆ clarté du positionnement et du questionnement professionnels ;
- ◆ finesse de l'évaluation.

6. **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un des chargés de cours des unités de formation déterminantes.

7. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
EPREUVE INTEGREE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 20 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : EPREUVE INTEGREE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à vérifier si l'étudiant possède les compétences générales et spécifiques du « Bachelier Conseiller conjugal et familial ».

En s'appuyant sur les apports théoriques et méthodologiques des activités d'enseignement, il présentera de manière scientifique un projet personnel d'intervention dans lequel il analyse l'évolution de son identité professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée du bachelier conseiller conjugal et familial	CT	I	14
Epreuve intégrée du bachelier conseiller conjugal et familial	CT	I	6
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Pour l'étudiant

L'étudiant rédigera un travail de fin d'études mettant en valeur les compétences suivantes :

- ◆ définir à partir de situations professionnelles la question centrale et/ou la problématique qui sera étudiée et préciser quelle méthode de recherche sera utilisée ;
- ◆ analyser des situations de conseil conjugal en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques vues dans les activités d'enseignement et les résonances personnelles ;
- ◆ faire référence aux différentes fonctions du conseiller conjugal et familial dans son travail de fin d'études ;
- ◆ intégrer dans son travail les différentes dimensions familiale, institutionnelle, sociale, économique, éthique et déontologique ;
- ◆ expliciter sa démarche de formation et son projet professionnel ;
- ◆ établir un bilan des compétences professionnelles acquises ou à acquérir et des moyens à mettre en oeuvre.

4.2. Pour le chargé de cours

Le chargé de cours veillera à :

- ◆ guider l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail de fin d'études ;
- ◆ critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion professionnelles ;

- ◆ favoriser un positionnement professionnel spécifique et évaluer les collaborations les plus adaptées aux situations rencontrées ;
- ◆ fixer avec le futur professionnel un cadre d'évaluation qui le fasse progresser, lui permette d'énoncer ses points forts et ses limites en vue d'une formation continue ;
- ◆ établir un cadre précis des consignes pour le contenu et la présentation écrite et orale ;
- ◆ s'assurer du respect des règles de déontologie ;
- ◆ conseiller à l'étudiant de préciser les modalités de collaboration dont il s'entourera pour son travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

à partir d'une ou plusieurs situations de conseil conjugal et/ou familial rencontrées lors d'expériences de stage, au travers d'un travail écrit et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française, conformément aux consignes données,

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ;
- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ;
- ◆ de décrire et d'analyser la (ou les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation ;
- ◆ de proposer un plan d'intervention en se référant aux différentes fonctions du conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de développer une réflexion critique, d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de la rigueur de ses observations, analyses et raisonnements ;
- ◆ du niveau de la qualité rédactionnelle du travail écrit ;
- ◆ de l'originalité et du caractère personnel du travail présenté ;
- ◆ de la pertinence de la mise en relation des concepts théoriques et méthodologique avec la pratique ;

- ◆ du niveau de prise en compte des valeurs éthiques et sociales présentes ; de ses qualités de communicateur ;
- ◆ sa capacité à utiliser une terminologie explicite et professionnelle.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un des chargés de cours des unités de formation déterminantes.